***SEANCE DU MERCREDI 21 MAI 2014***

***(convocation du 12 mai 2014)***

L’an deux mil quatorze, le mercredi vingt et un mai à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire.

***ETAIENT PRESENTS*** : MM. BELLAIL Rémi, MARIE Marcel, LEROUX Jacques, FREMOND Hervé, HAMCHIN Thierry, FEREY Jean-François, BRIENS Dominique, GABRIELLE Jean-Pierre, AGNES Jean-Noël, DUREL Sébastien, OUITRE Florian, MMES GAMBILLON Marie-Laure, HERMAN Marie-Laure, JACQUES Nadia, HAREL Anne.

***ETAIENT ABSENTS*** : néant

Secrétaire de séance : Monsieur Florian OUITRE

Le conseil municipal a approuvé, à l’unanimité, le compte-rendu de la dernière séance.

***Ordre du jour de la séance***

1. ***Révision carte communale – attribution mission***
2. ***Permis modificatif construction mairie – salle de convivialité – atelier municipal***
3. ***Point sur les travaux de construction de la mairie – salle de convivialité et atelier municipal***
4. ***Bureau de vote – élections européennes***
5. ***Assainissement individuel suite au contrôle « SPANC »***
6. ***Sécurité chemin de la Grandinière***
7. ***Lotissement « NOEL »***
8. ***Informations diverses***

***REVISION DE LA CARTE COMMUNALE – ATTRIBUTION MISSION***

Monsieur DUREL présente le rapport de la commission d’appel d’offres suite à l’ouverture des plis pour la mission de révision de la carte communale.

Monsieur le Maire donne le détail de la mission ainsi que la liste des candidats avec le montant de l’offre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir le Cabinet VARIANCE pour son offre la mieux-disant soit 4 500€ H.T.et aussi pour sa proximité.

Le conseil municipal décide d’adresser un courrier aux propriétaires qui ont actuellement des terrains constructibles afin de leur préciser que la carte communale est en cours de révision et que de ce fait leur terrain peut être retiré de la zone constructible.

En ce qui concerne le terrain des Consorts MESNILDREY, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de se renseigner du prix de vente et éventuellement de faire une proposition d’acquisition.

***PERMIS MODIFICATIF CONSTRUCTION MAIRIE-SALLE DE CONVIVIALITE ET ATELIER MUNICIPAL***

Monsieur le Maire présente les nouveaux plans établis par Monsieur LAQUAINE, architecte.

Messieurs MARIE et AGNES qui suivent le chantier précisent que la première dalle est finie, le mur en façade sera coulé vendredi. Il semblerait que les travaux de la première phase soient en avance par rapport au planning prévu.

Monsieur le Maire fait part des avenants suite à la décision de construction des toilettes publiques extérieures dont :

Entreprise DUVAL : 17 588€

Entreprise LECARDONNEL : 1 170€

Entreprise LEBLOIS : 2 144€

CEME GUERIN : 4 483€

Monsieur le Maire est chargé de négocier les prix.

Des modifications sont apportées aux différents devis suite à la suppression de l’escalier intérieur, ce sui donne :

Entreprise DALMONT : + 1 930€

Entreprise LECARDONNEL : - 6 000€

Le conseil municipal étudie la possibilité de faire un pont afin de relier la nouvelle route d’accès à la mairie par la voirie du lotissement à celle de la rue de la Pitonnerie.

***BUREAU DE VOTE – ELECTIONS EUROPEENNES***

Le conseil municipal désigne les membres pour la tenue du bureau de vote aux élections européennes le dimanche 25 mai :

De 8h à 11h30 : Madame Marie-Claire GAMBILLON

 Monsieur Jean-Noël AGNES

 Madame Nadia JACQUES

 Madame Marie-Laure HERMAN

 Madame Nadine VOISIN

De 11h30 à 15h : Monsieur Jean-Noël AGNES

 Monsieur Rémi BELLAIL

 Madame Anne HAREL

 Monsieur Jacques LEROUX

 Madame Nadine VOISIN

De 15h à 18h : Monsieur Jean-Noël AGNES

 Monsieur Rémi BELLAIL

 Monsieur Jean-Pierre GABRIELLE

 Monsieur Marcel MARIE

 Madame Nadine VOISIN

Le conseil municipal décide l’installation du bureau de vote le samedi à 10h.

***ASSAINISSEMENT***

Madame GAMBILLON et Monsieur AGNES ont fait le tri des dossiers des maisons contrôlées par le SPANC. Il en ressort que 23 contrôles imposent une réhabilitation urgente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de provoquer un contrôle pour toutes les maisons non effectuées en 2005 ; un courrier sera adressé au préalable aux propriétaires concernés afin de les prévenir que le Cabinet DELALANDE procédera au contrôle de leur assainissement individuel. Au vu des résultats, les propriétaires dont la réhabilitation est urgente devront faire effectuer les travaux nécessaires sous contrôle du SPANC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à une enquête de la Gendarmerie concernant une pollution constatée, il est dans l’obligation de demander aux propriétaires dont le diagnostic conseillait une réhabilitation urgente de leur soumettre une mise aux normes de leur installation

.

***SECURITE SORTIE CHEMIN DE LA GRANDINIERE***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu’il a reçu en mairie les riverains du chemin de la Grandinière qui réitèrent leur demande d’amélioration de la sortie vu la dangerosité due à la visibilité quasi-inexistante.

Le conseil municipal évoque plusieurs solutions :

* Acheter une partie de la maison située en bordure du chemin afin de l’abattre
* Déplacer le chemin vers Coutances en élargissant l’entrée
* Agrandir la sortie côté droite en sortant
* Interdire de tourner à gauche et pose d’un miroir ; une solution provisoire en attendant mieux

Monsieur le Maire demande un rendez-vous avec l’Agence routière afin d’étudier les possibilités et surtout obtenir un avis.

***RAPPORT COMMISSION DES CHEMINS***

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la visite des chemins par la commission.

Un recensement a été établi pour la pose de point à temps dans divers chemins comme la Grandinière, Chanteloup et la voirie de la zone artisanale. Le chemin de la Pilonnière a besoin d’un desherbage. Le chemin des Catteries est très abîmé. Du caillou devra être déposé dans la rue des Fous, devant les H.L.M. et le long de la parcelle de Monsieur PETETIN.

Un panneau de stationnement interdit sera posé devant la salle de motricité à l’école car quelques personnes se garent et gênent la circulation du car pour le ramassage scolaire. D’autre part, il sera rappelé aux parents d’élèves de se stationner sur le parking de l’école et non sur l’emplacement réservé aux services de secours et incendie et aux personnes à mobilité réduite.

***LOTISSEMENT COMMUNAL DE L’HOTEL DU NORD***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le lotissement est terminé et que la voirie définitive est à faire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander un chiffrage à l’entreprise LEHODEY en enrobé, seul un gravillonnage était prévu au moment des travaux d’aménagement du lotissement.

Le conseil municipal décide de demander à l’entreprise LEHODEY de chiffrer en même temps le goudronnage du terrain acquis le long de la rue de la Pitonnerie.

***LOTISSEMENT « NOEL »***

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que la voirie du lotissement « NOEL » est terminée et donc la reprise étant prévue, l’acte de rétrocession pourra être effectué. Monsieur le Maire est chargé de vérifier l’état de la voirie avant de procéder à la signature de l’acte. Les frais d’acte sont à la charge de la commune.

***REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES***

Madame HAREL explique au conseil municipal que la réforme est assouplie et que les T.A.P. peuvent être regroupés en une demi-journée au lieu de ¾ d’heure par jour, cette possibilité se fera à titre expérimental. La communauté de Communes propose l’après-midi du vendredi ; 6 ateliers seront proposés soit : environnement, théâtre, arts plastiques, lecture, musique et sport. La décision sera prise en fonction de l’avis du conseil d’école de chaque commune.

***TRAVAUX ECOLE***

Madame HAREL informe le conseil municipal que les services sanitaires exigent un placard pour les vêtements du personnel dans l’office de la cantine. Le conseil municipal décide que l’employé municipal le confectionne.

Madame HAREL précise au conseil municipal que la réorganisation apportée à la cantine a fait son effet, une amélioration s’est fait ressentir.

L’employé communal est chargé de vérifier les lumières extérieures à l’école, quelques lampes ne fonctionnant plus.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu’un règlement a été établi pour la mise à disposition du plateau sportif, en dehors des heures scolaires, afin d’éviter les dégradations. Il a été décidé de remettre en place les filets de volley-ball et tennis lors des vacances scolaires.

***PROJET MONSIEUR L’HERMITTE***

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le nouveau projet de Monsieur L’HERMITTE pour la création de son Agence d’architecture dans l’ancienne boulangerie. Le dossier a été modifié en tenant compte de quelques remarques de Madame l’Architecte des Bâtiments de France.